

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s :

- M. Livio LANZA, Président
- Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Bansa SIGAM
- MM. Jonathan CHRISTIN, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusés :

- MM. Bertrand FUMEAUX, Ludovic ZBINDEN

Procès-verbal :

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021
- II. RAPPORTS DE COMMISSIONS
- III. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DOTATION FINANCIÈRE DU CAPITAL DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE
- V. MOTIONS
- VI. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président souhaite la bienvenue ainsi qu'une belle et heureuse année, excuse l'absence de Messieurs FUMEAUX et ZBINDEN, Conseillers municipaux.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021.

9 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Madame GUARDIOLA absente lors de la séance du 6 décembre 2021).

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission ad hoc – révision du règlement du Conseil municipal

Monsieur NODA GONZALEZ informe que la commission ad hoc s'est réunie le mercredi 26 janvier 2022 à 20h00. Le point suivant a été traité :

Révision du règlement du Conseil municipal – étude :

Les membres de la commission ont pris connaissance avec intérêt du projet qui a été préparé par l'Exécutif et la Secrétaire générale.

Quelques modifications ont été apportées, aux articles 17, 19, 22 et 64 pour plus de précisions qui seront intégrées au projet qui sera soumis aux membres du Conseil municipal.

Les membres de la commission ont validé à l'unanimité ce projet de révision et invitent les membres du Conseil municipal à faire de même quand la délibération sera présentée en séance plénière.

Le Président remercie pour le rapport.

III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président prend la parole.

Mérite 2021

Informe que le jury, composé du Bureau du Conseil municipal et de l'Exécutif, s'est réuni le 31 janvier 2022. Deux candidatures sont parvenues à la Mairie. Il a été décidé de remettre le Mérite sportif à ces deux candidatures :

- Mmes Chloé et Juliette REGARD – championnes suisses en natation artistique (catégorie combo) en 2021.
- Inline Hockey Club d'Aire-la-Ville (IHC) – champion suisse de 1^{ère} ligue en 2021 et promotion en ligue nationale B.

Association des communes genevoises (ACG)

- Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal d'entrée en force de la décision prise lors de l'Assemblée générale du 25 octobre 2021. Les documents sont disponibles sur le CMNet.
-

Amicale des Aînés d'Aire-la-Ville (AAA)

Le Président donne lecture du courrier reçu le 27 décembre 2021 signé de Messieurs Yves DELIEUTRAZ et Gérald MEYLAN.

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Nous sommes au regret de porter à votre connaissance et à celle de votre Conseil que nous avons pris la décision d'arrêter, ce prochain 31 décembre 2021, notre activité bénévole au profit de l'Amicale des Aînés d'Aire-La-Ville.

Nous avons tenté, avec enthousiasme, d'organiser des animations mensuelles traitant des sujets aussi différents que variés.

Ces réunions ont rassemblé, lorsque les conditions sanitaires liées à la pandémie le permettaient, entre 10 et 30 personnes et ont permis des rencontres et des échanges fructueux.

Cependant, des soucis d'organisation et des incohérences administratives n'ont malheureusement pas facilité notre tâche et, après réflexion, nous préférons passer la main.

Nous saisissons l'occasion de ce courrier pour remercier votre Conseil d'avoir accordé la somme de CHF 3'000.- pour financer les différentes activités.

Nous ne manquerons pas de relever l'appui précieux et spontané de M. Arthur SCHNEIDER pour l'aménagement des locaux.

Nous restons à l'entière disposition de toute personne qui souhaite reprendre le flambeau en lui transmettant nos archives.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, l'assurance de notre respectueuse considération,

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Responsable des espaces extérieurs

Informe que l'Exécutif a engagé le nouveau responsable des espaces extérieurs qui débutera le 1^{er} février 2022 à 60%. En qualité de temporaire du 1^{er} février au 31 mars 2022 et à durée indéterminée dès le 1^{er} avril 2022. L'engagement anticipé permettra d'assurer toutes les tâches hivernales (notamment la taille des arbres et haies) en binôme avec les différentes entreprises.

Stationnement

Informe qu'avec l'ouverture de la crèche, une nouvelle réglementation a été mise en place, en concertation avec l'office cantonal des transports (OCT).

1. Chemin du Vieux-Bac
 - 4 places dépose-minute (7h00-9h30 / 16h30-18h30). En dehors de cet horaire, stationnement autorisé 2h (7h00-21h00)
 - 4 places, stationnement autorisé 2h (7h00-21h00)
2. Chemin de Mussel
 - 3 places le long du terrain de tennis, stationnement autorisé 2h (7h00-21h00)
 - 8 places devant la salle polyvalente, stationnement autorisé 2h (7h00-21h00)

3. Parking du cimetière
 - Le contrôle a été renforcé sur ce parking, ce qui a eu comme effet de diminuer les voitures tampon.
4. Stationnement sur la Commune
 - Une réflexion a été lancée et une rencontre a eu lieu avec la Fondation des parkings pour envisager d'autres mesures.
 - Dans un premier temps, un bilan sera fait pour évaluer ces nouvelles mesures avant de continuer la réflexion sur l'ensemble de la Commune, notamment à la rue du Vieux-Four.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH

Crèche d'Aire-la-Ville

1. Stationnement

- Madame RAMBACH était présente ce matin à l'ouverture de la crèche et a pu constater que la réglementation était très bien respectée, pratiquement aucune voiture n'était stationnée sur les places nouvellement réglementées. Il n'a malheureusement pas été possible de communiquer de façon anticipée sur ces nouvelles mesures, notamment du fait que les tractations avec le canton (OCT) ont pris du temps.
- D'autre part et pendant 15 jours, une société de surveillance (Python) a été mandatée afin qu'une agente accueille et guide les parents au moment de leur arrivée entre 7h15 et 9h30, ceci afin d'éviter le stationnement inadéquat notamment sur les parcelles riveraines de la crèche.
- La police municipale a également intensifié les passages.

2. Travaux

- Madame RAMBACH souligne que cette ouverture officielle s'est bien passée.
- Certaines entreprises terminaient certains travaux encore ce weekend. Quelques retouches doivent encore être réalisées, comme la finalisation des aménagements extérieurs (herbe, haie).
- Les familles venues la semaine dernière pour des temps d'*adaptation* de leur enfant ne se sont pas formalisées des travaux encore en cours de finalisation.

3. Portes ouvertes

- Les portes ouvertes ont malheureusement été annulées (22 janvier 2022). Toutefois, nous avons bon espoir de pouvoir proposer une nouvelle date après les vacances de Pâques

4. Fonctionnement

- L'équipe éducative constituée a pris ses marques dès le 6 janvier et a pu se préparer à l'accueil des enfants.
- Un article est prévu dans l'édition de mars 2022 du Bulletin d'information.

Festival Antigél

Dans le cadre du festival, un concert aura lieu le 4 février 2022 à l'usine des Cheneviers. Les membres de la commission culture, manifestation ont été informés. Les membres du Conseil municipal qui souhaitent une place peuvent s'adresser en fin de séance auprès de Madame RAMBACH.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ.

Course de l'Escalade

Relaie le résultat de la course qui a été transmis à la Commune, à savoir 42 habitants ont été classés dont 27 enfants de l'école. Très beau résultat.

Sirènes d'alarme

Informe que le test national aura lieu mercredi 2 février prochain.

IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DOTATION FINANCIÈRE DU CAPITAL DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans prise de parole, le Président lit la délibération et met au vote.

Exposé des motifs

Parallèlement à la construction de la crèche d'Aire-la-Ville, les Communes de Confignon et Aire-la-Ville ont travaillé à l'intégration de la Commune d'Aire-la-Ville au sein de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon.

En juin 2020, le Conseil municipal d'Aire-la-Ville a validé les nouveaux statuts de la Fondation.

En avril 2021, le Grand Conseil a validé la loi concernant la constitution de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville.

Le 26 juin 2021, entrée en force des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville qui, prévoit à l'article 5, une dotation de CHF 10'000.00 (dix mille francs).

conformément à la délibération votée le 22 juin 2020 par le Conseil municipal, approuvant les statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville ;

conformément aux art. 30, al. 1, let. t, et 93, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire ;

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 10'000.00 (dix mille francs) destiné à la dotation financière de la Fondation.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

La délibération est acceptée par 10 pour, 0 contre, 0 abstention.

IV. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

V. QUESTIONS ET DIVERS

Madame MAIO

- Remercie l'Exécutif pour le cadeau reçu à Noël.
- D'autre part, Madame MAIO relaie également les remerciements de nombreux seniors qui ont pu déguster le repas de Noël et reçu un très beau bol peint à la main.

Madame GUARDIOLA

- Stationnement chemin de Mussel : demande si les enseignants ont des places de stationnement à disposition. Madame RAMBACH informe que ces nouvelles mesures ne touchent pas les places réservées au corps enseignant, moyennant une location. Il y a toujours la possibilité de stationner sur le parking du cimetière (max. 4h). Les contrôles seront intensifiés pour s'assurer notamment que les places réservées aux enseignant.e.s ne soient pas occupées par d'autres véhicules.

Madame MOULLET-BOUCHARDY

- Amicale des Aînés d'Aire-la-Ville (AAA) : informe qu'en tant que Présidente de la commission des aîné.e.s animations, sorties, elle prend acte de la démission Messieurs DELIEUTRAZ et MEYLAN, regrette cette démission et les remercie pour ce qu'ils ont organisé pour les aériennes et aériens. Chaque mois, une présentation, un exposé, un cours ou une activité était organisé pour le grand plaisir de beaucoup d'aîné.e.s du village. C'était une occasion de se retrouver en plus des activités proposées par la Commune. Mme MOULLET-BOUCHARDY leur souhaite tout le meilleur pour le futur.
- Stationnement : ce matin a surpris une personne qui se garait sur son parking, au chemin des Ecrevisses. Cette personne demandait où elle doit se parquer depuis le changement de réglementation au chemin du Vieux-Bac et cherchait une place illimitée. Madame MOULLET-BOUCHARDY espère que le problème du stationnement ne se déplacera pas sur le domaine privé. Monsieur NOVELLE rappelle que ce genre de problématique ne concerne pas la Mairie.

Monsieur RAEMY

- Poste de responsable des espaces extérieurs : lors des discussions préalables, il avait été évoqué la possibilité de candidatures féminines à qui un taux d'activité de 60% pourraient mieux correspondre. Monsieur NOVELLE rappelle que l'engagement du personnel est de la compétence de l'Exécutif. Il précise qu'effectivement plusieurs candidatures féminines ont été reçues. Le candidat choisi répondait à tous les critères du cahier des charges contrairement à d'autres dossiers.

Madame HENRIOD

- Stationnement au chemin du Vieux-Bac : demande si les riverains de la crèche ont bénéficié d'une aide pour financer les chaînes qui empêchent le stationnement sauvage sur leur parcelles privées. La Commune n'a rien financé. Monsieur NOVELLE confirme que chaque propriétaire a payé son installation. Madame RAMBACH revient sur le courrier de Monsieur BUGNON, lu en séance plénière du 6 décembre 2021. Ce dernier faisait référence à des propositions faites dans le cadre d'une séance avec les riverains en 2017. À la suite de cette séance, les propriétaires voisins devaient présenter une proposition conjointe qui n'est jamais arrivée et donc aucune installation n'a été payée par la Commune. De son côté la Commune s'était engagée à changer la réglementation du stationnement au chemin du Vieux-Bac et à créer une zone 20 – dont l'aménagement est prévu pour ce printemps. Mme RAMBACH ajoute que le détail de la nouvelle réglementation est sur le site communal.

Sans autre prise de parole, le Président clôt la séance à 20h28
